

REACH – Information

TRIMET France SAS

TRIMET France respecte ses obligations en vertu de la réglementation REACH (règlement (CE) n° 1907/2006) pour l'enregistrement de substances fabriquées ou importées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). En outre, tous nos enregistrements de substances respectent les délais impartis.

De la même manière, si d'autres substances devaient être fabriquées ou importées par TRIMET France, elles seraient soumises elles aussi à l'enregistrement REACH et aux délais prévus pour leur inscription.

Nous attendons de nos fournisseurs de tous niveaux la même rigueur dans leur démarche. Substances enregistrées par TRIMET France en accord avec la directive REACH.

Nom de la substance	Numéro CAS	Tonnage	Numéro d'enregistrement
Aluminium	7429-90-5	>1000t	01-2119529243-45-xxxx
Alumine	1344-28-1	>1000t	01-2119529248-35-xxxx
Brai	65996-93-2	>1000t	01-2119541809-29-xxxx
Cryolite	13775-53-6	>1000t	01-2119511565-43-xxxx
Magnésium	7439-95-4	100 – 1000t	01-2119537203-49-xxxx

Contact :

marie.manoury@trimet.fr

cecile.dufreney@trimet.fr

Version : Octobre 2024